

Carte de crédit Mastercard Globe avec CBC-Flex Budget.¹

Gardez l'esprit léger.



La Carte de crédit Mastercard Globe CBC¹ est une carte de crédit particulière, avec :

- un confort de paiement inégalé
- une limite de dépenses élevée
- une protection financière exceptionnelle si vous devez annuler soudainement un voyage
- un package d'assurances étendues pour la protection de vos achats
- Cotisation de la carte : 55 euros/an.
- Compte Plus CBC avec 2 cartes de crédit Mastercard Globe CBC : 6 euros/mois

1 Un confort de paiement inégalé

Votre Carte de crédit Mastercard Globe CBC est acceptée dans pas moins de 86 000 endroits en Belgique, et dans plus de 30 millions de points de vente acceptant Mastercard dans le monde.

Paiement sans contact : simple, rapide et sûr.

Vous voulez payer sans introduire votre carte de crédit dans un lecteur ? Il vous suffit de positionner votre carte de crédit devant le terminal de paiement. L'écran indiquera immédiatement si votre paiement a été effectué. Le code PIN ne sera pas demandé pour les paiements de maximum 25 euros et pour les paiements successifs de maximum 50 euros. Si vous atteignez la limite de paiement, il vous sera demandé d'effectuer un paiement avec votre code Pin pour pouvoir à nouveau utiliser la fonctionnalité sans contact. Si vous ne voulez pas utiliser cette fonctionnalité, vous pouvez la désactiver très facilement.

¹ La Carte de crédit Mastercard Globe CBC est assortie d'une ouverture de crédit à durée indéterminée appelée le CBC-Flex Budget. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA. La Carte de crédit Mastercard Globe CBC peut être utilisée comme moyen de paiement ou instrument de crédit (le CBC-Flex Budget). Dans le premier cas, le solde est remboursé avant le 5e jour civil du mois suivant réception du relevé de compte mensuel (auquel cas les intérêts débiteurs ne sont pas dus). Dans le dernier cas, un montant minimal est remboursé chaque mois (avec imputation d'intérêts débiteurs). Après remboursement, le crédit est à nouveau utilisable. Vous pouvez consulter les conditions générales sur le site de CBC, dans votre agence bancaire ou en contactant CBC Connected au 0800/920.20. Le taux annuel effectif global (TAEG) de 12,43 % applicable à la Carte de crédit Mastercard Globe CBC est calculé sur la base des hypothèses suivantes (Livre VII du Code de droit économique) :

- une limite de dépenses standard de 5000 EUR pour la Carte de crédit Mastercard Globe CBC ;
- le prélèvement intégral et immédiat du crédit par paiement auprès d'un commerçant. Le paiement chez un commerçant est le mécanisme de prélèvement le plus courant. Il n'entraîne pas de frais de transaction ;
- une durée de crédit d'un an ;
- un taux d'intérêt débiteur variable de 9,65 % ;
- les frais de carte de crédit obligatoires sont de 55 EUR par an ;
- le remboursement du montant du crédit en remboursements mensuels égaux (à la fin de chaque mois) ;
- pour le calcul du TAEG, les intérêts débiteurs sont calculés conformément aux prélèvements de crédit et amortissements en capital supposés.

Le shopping en ligne en toute sécurité

Avec votre Carte de crédit Mastercard Globe CBC, vous pouvez aussi faire des achats en toute sécurité sur Internet, réserver un voyage, acheter un ticket de cinéma ou faire d'autres dépenses, n'importe où et n'importe quand.

Retraits d'argent avec votre carte de crédit

Avec votre Carte de crédit Mastercard Globe CBC, vous pouvez retirer de l'argent à plus de 1 000 000 de distributeurs automatiques en Belgique et à l'étranger. Vous reconnaîtrez les distributeurs au logo Mastercard.

> **Frais de transaction: 1 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

Votre carte vous permet également d'obtenir une avance en liquide auprès des agents de change et de certains organismes financiers.

> **Frais de transaction: 2 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

Une limite de dépenses élevée

La limite standard de 5 000 euros vous permet d'utiliser votre carte de crédit l'esprit tranquille. Si vous souhaitez bénéficier d'une limite supérieure, nous nous ferons un plaisir de discuter des possibilités avec vous.

Un cours de change avantageux

Nous convertissons à un cours de change favorable vos paiements et retraits d'argent dans les pays hors Union monétaire européenne.

> **Basé sur le cours indicatif de la Banque centrale européenne et majoré de 1,6 % de commission de change.**

Vous contrôlez tout

Tous les mois, vous recevez à domicile un relevé de vos dépenses et transactions.

Vous avez une convention d'extraits de compte par CBC Touch ou Doccle ? Vous recevrez votre état de dépenses par voie électronique dans votre boîte aux lettres CBC Touch ou Doccle. Nous vous avertirons par e-mail chaque fois qu'un nouvel état sera disponible.

Si vous n'avez pas de convention d'extraits de compte par CBC Touch, vous recevrez votre état de dépenses par la poste. CBC Touch vous permet d'obtenir à tout moment un aperçu de vos transactions, vos états de dépenses et d'autres informations sur votre carte de crédit.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

A chaque carte est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée, le CBC-Flex Budget. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA. Pour les assurances liées aux cartes, CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances (dénomination commerciale de KBC Assurances SA, TVA BE 0403.552.563).

2 Flexibilité d'utilisation

Flexibilité de remboursement

Grâce à la Carte de crédit Mastercard Globe CBC, vous décidez vous-même de la gestion de votre budget en choisissant la méthode de remboursement qui vous convient le mieux, à tout moment à partir de votre CBC Touch ou de votre agence bancaire CBC.

Vous avez le choix entre 2 formules :

- rembourser un pourcentage fixe : vous choisissez le pourcentage qui vous convient le mieux pour rembourser vos dépenses chaque mois. Vous pouvez rembourser la totalité, c'est-à-dire 100 % ou choisir d'étaler vos dépenses en remboursant le pourcentage de votre choix (5,6 %, 10 %, 20 %, 30 %, etc.) (*)
- rembourser un montant fixe chaque mois : vous choisissez le montant que vous souhaitez rembourser chaque mois pour autant que ce montant représente au minimum 5,6 % de votre solde restant dû en capital et intérêts. (*)

(*) Attention : en toute hypothèse, vous êtes tenu de rembourser mensuellement 5,6 % du solde restant dû avec un minimum absolu équivalent à 25 euros ou au solde restant dû en capital et intérêts si celui-ci est inférieur à 25 euros.

Vous pouvez également, à tout moment à partir de votre CBC Touch ou dans votre agence bancaire CBC, décider de rembourser la totalité du solde restant dû en une fois.

Vous choisissez vous-même la formule qui vous convient le mieux. Vous pouvez aisément passer de l'une à l'autre via CBC Touch ou dans votre agence bancaire CBC. Vous pouvez également vous connecter à CBC Touch pour savoir quelle formule s'applique à votre carte et en changer si vous le souhaitez. Si vous effectuez le changement avant la clôture mensuelle, qui a lieu le 18 du mois, la nouvelle formule sera active dès le prochain décompte.

Réserve budgétaire complémentaire

La Carte de crédit Mastercard Globe CBC est assortie d'une ouverture de crédit (le CBC-Flex Budget) qui pourra être utilisée comme réserve budgétaire complémentaire. Elle vous permettra, notamment, de transférer de l'argent vers votre compte courant, au moyen de CBC Touch ou en vous adressant à votre agence bancaire CBC.

Chaque utilisation de l'ouverture de crédit (carte de crédit ou virement vers votre compte courant) pourra être remboursée à un rythme qui lui est propre. Vous pourrez dès lors gérer aisément votre budget et étaler les remboursements en fonction de l'utilisation que vous souhaitez faire de votre ouverture de crédit.

3 Assurances liées à la Carte de crédit Mastercard Globe CBC²

Les achats et les voyages payés avec votre Carte de crédit Mastercard Globe CBC font immédiatement l'objet de plusieurs couvertures d'assurance exceptionnelles. Pour les voyages, il suffit même que le paiement ait été effectué avec un moyen de paiement CBC.

Toutes ces assurances sont gratuites et facultatives, à l'exception de l'assurance Protection financière. Vous devez avoir souscrit aux assurances pour bénéficier des garanties. Avant de souscrire à ces assurances, veuillez consulter les conditions générales disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/globe.

² Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/globe. Les informations juridiques liées à ces assurances se retrouvent à la fin de la fiche produit.

Assurance protection d'achats et garantie prolongée

Assurance protection d'achats

Grâce à cette assurance dommage liée à la Carte de crédit Mastercard Globe CBC, vos achats sont protégés contre les dommages accidentels et le vol avec effraction ou violence pendant 90 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Vous avez acheté un pull-over bien cher et à peine une semaine plus tard, vous en accrochez la manche à une poignée de porte ? Aucun problème, ce type de dommage est couvert³.

Garantie prolongée

Cette assurance vous offre une garantie supplémentaire de deux ans, en plus de la période de garantie légale. Elle s'applique à une longue liste d'appareils ménagers électriques et électroniques, d'équipements audio et vidéo et de matériel de bricolage. Pour obtenir la liste des appareils couverts, consultez le site www.cbc.be/globe.

Assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 3000 euros par sinistre, par an et par carte• Franchise : 20 euros maximum par sinistre
Principales conditions de couverture	<ul style="list-style-type: none">• Pour la protection des achats :<ul style="list-style-type: none">- Le bien assuré doit être un bien meuble (à l'exception de ceux repris dans les conditions générales) ayant une valeur supérieure ou égale à 50 euros, acheté à l'état neuf et entièrement payé au moyen de la carte Mastercard Globe CBC- les dommages accidentels sont la dégradation ou la destruction de l'achat par une cause extérieure- le vol qualifié est le vol du bien acheté impliquant des violences physiques ou une effraction• Pour la garantie prolongée :<ul style="list-style-type: none">- le bien acheté doit être neuf, avoir une valeur d'au moins 50 euros, être destiné à l'usage privé et avoir été délivré par un vendeur professionnel- l'appareil doit figurer dans la liste des biens assurés à consulter sur le site www.cbc.be/globe
Principaux risques exclus	<ul style="list-style-type: none">• Les dommages occasionnés intentionnellement par l'assuré ou ses cohabitants• Perte ou disparition inexplicable du bien assuré• Usure normale ou dégradation progressive du bien• Détérioration du bien au cours du transport• Tous dommages esthétiques (bosses, griffes, peintures, ...)
Principaux biens exclus	<ul style="list-style-type: none">• Argent, devises, chèques de voyage et valeurs négociables• Biens de seconde main ou biens utilisés• Bijoux, montres, fourrures et oeuvres d'art

³ Sous réserve des conditions énumérées dans le tableau « Protection d'achats et garantie prolongée » et dans les conditions générales

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

Package assurance voyage

Assurance annulation et interruption de voyage

Cette assurance dommage liée à votre Mastercard CBC Globe, couvre les coûts engendrés par l'annulation d'un voyage privé ou d'un retour anticipé pour autant que la somme du voyage soit payée avec un moyen de paiement CBC et que la cause de l'annulation soit mentionnée dans les conditions générales (www.cbc.be/globe). L'assurance couvre durant toute l'année les membres de votre famille, excepté les enfants de plus de 25 ans.

Assurance annulation et interruption de voyage	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Indemnisation de maximum 6000 euros par sinistre quel que soit le nombre de cartes et/ou comptes de la famille• Aucune franchise
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none">• L'indemnisation n'est due qu'en cas de:<ul style="list-style-type: none">- Maladie grave, accident ou décès du titulaire de la carte, de son conjoint, de ses enfants, de ses ascendants, descendants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, beau-fils, belles-filles, beaux-pères, belles-mères- Dégâts matériels considérables à la résidence principale ou secondaire de l'assuré nécessitant impérativement la présence du titulaire de la carte- Vol des documents de voyage par agression ou effraction• Seuls les voyages privés d'au moins une nuitée sont couverts• La somme du voyage doit être payée avec un moyen de paiement CBC• Entre la réservation du voyage et son annulation, vous devez avoir été constamment en possession de votre Mastercard Globe CBC
Principales exclusions	<ul style="list-style-type: none">• L'annulation ou l'interruption du voyage pour cause de maladie chronique ou lésions corporelles qui existaient déjà au moment de la réservation• Annulation qui découle de la consommation excessive d'alcool, de drogues ou de médicaments non prescrits par un médecin• (Tentative de) suicide par l'assuré

Vous pouvez consulter les conditions de l'assurance annulation de voyage dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/globe.

Assurance accidents de voyage

L'assurance accidents de voyage couvre le décès ou l'invalidité permanente découlant d'un accident en transport en commun ou en voiture particulière survenu à l'étranger. Cette assurance comprend également une indemnité supplémentaire couvrant les frais de recherche et de sauvetage. En cas de décès, le rapatriement du corps est également pris en charge.

Assurance accidents de voyage	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none"> • L'indemnité maximale par assuré est de 280 000 euros avec au maximum 30 000 euros pour les frais de recherche et le rapatriement
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Le moyen de transport (transport en commun ou voiture particulière) est utilisé dans le cadre d'un voyage vers ou à l'étranger • Le titre de transport doit être réglé par un moyen de paiement CBC • Dans le cas de l'utilisation d'une voiture particulière, l'essence doit être payée à l'étranger avec la carte du titulaire. La couverture s'applique à partir du moment où le carburant est payé à l'étranger et expire après un délai de 72 heures
Principales exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Le suicide ou la tentative de suicide, l'absorption de médicaments ou de drogues sans surveillance médicale sont exclus de la couverture décès ou invalidité • L'intoxication alcoolique d'un assuré conduisant un véhicule

Assurance Hospitalisation à l'étranger et frais médicaux

Cette assurance couvre l'hospitalisation à l'étranger suite à un accident ou une maladie ainsi que les frais médicaux concernant :

- les frais d'hôpitaux et d'établissements de soins
- les soins dentaires d'urgence
- les transferts depuis la scène de l'accident

Assurance hospitalisation à l'étranger et frais médicaux	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none"> • L'indemnité maximale par assuré en cas d'hospitalisation est de 50 euros par jour par personne assurée et sera payée pendant un maximum de 30 jours d'hospitalisation • Pour les frais médicaux, indemnité à concurrence de maximum 10 000 euros par personne assurée et par voyage
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture en cas d'hospitalisation est accordée au cours d'un séjour de maximum 90 jours à l'étranger • Dans le cas où l'assuré détient une autre assurance assistance couvrant déjà le remboursement des frais médicaux, cette police n'entrera en vigueur qu'une fois l'autre assurance épuisée • Tout sinistre doit être déclaré au plus tard dans les 20 jours suivant l'évènement
Principales exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Sinistre provenant de la participation de la personne assurée à des paris, défis, actes périlleux • L'intoxication alcoolique de la personne assurée • Grossesse si le voyage a lieu moins de 3 mois avant la date présumée de l'accouchement • Si le voyage est réservé malgré un avis médical négatif, toute blessure survenue pendant le séjour ne sera pas couverte

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

A chaque carte est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée, le CBC-Flex Budget. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA. Pour les assurances liées aux cartes, CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances (dénomination commerciale de KBC Assurances SA, TVA BE 0403.552.563).

Assurance retard ou perte de bagages

Cette assurance couvre vos achats d'urgence en vue de remplacer les vêtements et les produits de toilette indispensables si les bagages ne sont pas sur place dans les 4 heures suivant l'arrivée à destination.

Assurance retard ou perte de bagage	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Bagages avec plus de 4 heures de retard : 250 euros maximum• Bagages avec plus de 48 heures de retard : augmentation possible de l'indemnité jusqu'à 500 euros
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none">• Le voyage doit être payé avec un moyen de paiement CBC• Tout sinistre doit être déclaré dans un maximum de 20 jours suivant l'évènement• Si les achats ne sont pas payés au moyen d'une carte CBC, le reçu du tiroir-caisse sera nécessaire
Principales exclusions	L'assurance ne couvre pas : <ul style="list-style-type: none">• La confiscation, l'expropriation ou la détention des bagages effectuée par des représentants de tous gouvernements, autorités civiles, douanes ou autres fonctionnaires• Les grèves annoncées avant le départ du voyage• Le retard ou la perte lors des voyages de retour vers le lieu de résidence officiel

Assurance Voyage retardé - Correspondance manquée

Cette assurance couvre les achats indispensables de repas, rafraîchissements et autres dépenses si le transport ou la correspondance accuse un retard de plus de 4 heures pour :

- retard ou annulation d'un vol
- interdiction d'embarquer suite à une surréservation
- arrivée tardive d'une correspondance faisant rater la correspondance suivante
- arrivée tardive (plus d'une heure) du transport public, faisant rater le transport

Assurance voyage retardé-correspondance manquée	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 150 euros par personne assurée. Cette couverture est également offerte aux autres personnes (9 maximum) accompagnant le détenteur de la Mastercard Globe CBC à condition que leurs titres de transport soient réglés avec un moyen de paiement CBC
Principales conditions	<ul style="list-style-type: none">• Le titre de transport doit être réglé avec un moyen de paiement CBC• Fournir à l'assureur une attestation écrite de la compagnie aérienne, maritime ou terrestre certifiant les dates, les heures de départ, les correspondances et les destinations, ainsi que les informations fournies sur le billet• Si la Mastercard n'a pas pu être utilisée pour les achats, le reçu du tiroir-caisse sera demandé
Principales exclusions	L'assurance ne couvre pas : <ul style="list-style-type: none">• Si une possibilité de transport a été mise à disposition dans les 4 heures suivant le moment prévu du départ ou dans les 4 heures suivant l'arrivée effective d'une correspondance• Si le retard est occasionné par une grève ou une action syndicale existante ou annoncée avant le début du voyage

Assistance Voyage

Assistance voyage, médicale et juridique intervenant dans un autre pays que votre pays de résidence pour tout voyage ne dépassant pas 90 jours.

L'assistance couvre le titulaire de la carte, son conjoint et les enfants de moins de 25 ans, même lorsque ceux-ci voyagent sans les parents. L'assuré doit être en possession de la carte lors de son voyage.

Assistance Voyage	
Couverture de l'assistance voyage	<ul style="list-style-type: none">• Les informations que l'assuré désire avant le voyage (visa, vaccins, douanes, etc.)• Transmission de messages urgents• Assistance administrative en cas de vol ou perte des visas, tickets d'avion ou passeports• Avance de fonds si perte ou vol de la carte : couverture des dépenses immédiates pour maximum 4000 euros/pers• Récupération et réexpédition des bagages. Expédition ou remplacement d'objets personnels (lunettes, lentilles, dentier, ...) si vol/perte/oubli
Couverture de l'assistance médicale	<ul style="list-style-type: none">• Recherche d'un médecin en cas d'urgence• Avance de frais médicaux en dehors du pays de résidence• Transfert médical : organisation du transport et admission dans une clinique ou dans un hôpital approprié• Rapatriement après traitement médical• Visite urgente d'une personne au choix de l'assuré (prise en charge du billet aller-retour et chambre d'hôtel pour max 150 euros/ jour)• Chambre d'hôtel pour convalescence (max 150 euros/jour et max 5 jours)• Rapatriement du corps en cas de décès• Rapatriement des enfants de moins de 15 ans sans surveillance• Suivi médical d'un proche resté en Belgique• Acheminement des médicaments indispensables. Le coût des médicaments sera à charge de l'assuré
Couverture de l'assistance juridique	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'avocats à l'étranger pour maximum 3 000 euros• Avance sur caution pénale si emprisonnement suite à un accident de la route de 20 000 euros maximum
Principales exclusions	<ul style="list-style-type: none">• Les demandes d'indemnisation résultant de circonstances dont l'assuré avait connaissance avant même d'entamer son voyage• Pertes, dégâts et frais déjà couverts par une autre garantie• Tout acte délibéré de l'assuré• Le suicide ou la démence de l'assuré, l'intoxication alcoolique

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

A chaque carte est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée, le CBC-Flex Budget. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA. Pour les assurances liées aux cartes, CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances (dénomination commerciale de KBC Assurances SA, TVA BE 0403.552.563).

Assurance protection financière

Si vous optez pour la Carte de crédit Mastercard Globe CBC, vous avez la possibilité de souscrire une assurance facultative protection financière :

- En cas de décès, CBC Assurances s'acquittera du solde restant dû sur votre carte de crédit au moment du décès.
- En cas d'incapacité de travail de plus de deux mois pour cause de maladie ou d'accident, CBC Assurances prendra en charge aussi bien les remboursements mensuels minimaux obligatoires que la cotisation d'affiliation mensuelle.
- En cas de problèmes de santé graves qui imposent une hospitalisation d'au moins 7 jours consécutifs, l'assureur s'acquitte :
 - d'une indemnité équivalent à deux fois le montant du remboursement mensuel minimum obligatoire ⁴
 - de la cotisation d'affiliation mensuelle due pour l'assurance
- En cas de perte financière due à un retrait sous la menace ou à une agression après un retrait, le montant retiré au distributeur (au moyen de la carte de crédit assurée) est remboursé.

Assurance protection financière	
Cotisation mensuelle	<ul style="list-style-type: none">• 0,35 % par mois du solde restant dû à la date de la clôture mensuelle (pour 1 personne)• 0,65 % par mois du solde restant dû à la date de la clôture mensuelle (pour une deuxième personne assurée). Pour recevoir une offre de contrat incluant le calcul de la cotisation mensuelle, vous pouvez vous rendre dans une agence bancaire CBC.
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none">• Avoir ouvert un crédit CBC-Flex Budget avec limite maximale de dépenses de 15 000 euros• Avoir minimum 18 ans• Avoir maximum 65 ans• Exercer une activité professionnelle régulière• Avoir été accepté médicalement par l'assureur sur la base du « formulaire d'affiliation à l'assurance »
Principaux risques exclus	<ul style="list-style-type: none">• Pour les garanties Incapacité de travail, problèmes de santé graves et décès, l'assurance ne couvre notamment pas :<ul style="list-style-type: none">- Tout acte volontaire ou comportement téméraire de l'assuré sauf en cas de tentative de sauvetage- Les faits de guerre, les émeutes- Les réactions nucléaires- La consommation de drogues, l'intoxication alcoolique, la toxicomanie, etc.• Pour la garantie Perte Financière due à un retrait sous la menace ou à une agression après un retrait, l'assurance ne couvre pas en cas d'acte intentionnel ou complicité de l'assuré, d'une personne qui réside au foyer de l'assuré ou d'un membre de la famille en ligne directe.

⁴ Remboursement mensuel minimum obligatoire : le montant minimum à rembourser chaque mois dans le cadre de l'ouverture de crédit souscrite auprès du preneur d'assurance et liée à la carte pour laquelle l'assuré s'affilie à la présente assurance

4 Bon à savoir à propos des assurances

L'assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Assureur	London General Insurance Company Ltd. sise à Twenty Kingston Road, Staines-upon-Thames, Surrey, TW18 4LG, Royaume-Uni, agréée sous le code 987 pour pratiquer en Belgique, par le biais de sa succursale sise Steenpoeldreef 11 à 1850 Grimbergen, les branches accidents (01a), maladie (02), dommages aux biens (09) et pertes pécuniaires (16).
Administrateur	TWG Services Ltd., entreprise établie à Twenty Kingston Road, Staines-upon-Thames, Surrey, TW18 4LG, Royaume-Uni, réglementée par l'Autorité de Conduite Financière britannique sous le numéro 312440, ayant une succursale aux Pays-Bas et y agissant sous le nom de The Warranty Group Europe, Nederland, sise Paasheuvelweg 1, 1105 BE Amsterdam, agissant en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et agréée pour intervenir comme intermédiaire d'assurances, agissant ici comme administrateur pour le compte de London General Insurance Company Ltd.
À contacter en cas de plainte	<p>Votre agence bancaire CBC est votre premier point de contact pour toute réclamation par rapport à cette publicité. Si vous n'arrivez pas à la joindre, vous pouvez contacter le service de Gestion des Plaintes CBC situé Grand Place, 5, 1000 Bruxelles au numéro suivant : +32 2 547 12 14, fax +32 2 547 11 77, email : gestiondesplaintes@cbc.be. Si la plainte concerne spécifiquement l'assurance, vous pouvez prendre contact avec London General Insurance Company limited, c/o The Warranty Group Europe, A l'attention de la direction, Uitbreidingstraat 84, 2600 Berchem ou via : info.nl@thewarrantygroup.com.</p> <p>Si la réponse de l'assureur ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'asbl Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35, 1000 Bruxelles en utilisant cette adresse mail : info@ombudsman.as.</p>
Pour les autres assurances	
Assureur	CBC Assurances, dénomination commerciale de KBC Assurances SA – Professor Roger Van Overstraetenplein 2 - 3000 Leuven – Belgique, TVA BE 0403.552.563 - RPM Leuven – FSMA 038571 A – Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 – IBAN BE43 7300 0420 0601 - BIC KREDBEBB, Société du groupe KBC CBC Banque (FSMA 017588 A) intervient en qualité d'agent d'assurance lié de KBC Assurances SA.
À contacter en cas de plainte	<p>Toute réclamation sera d'abord adressée à l'agence bancaire où le compte est tenu. S'il estime que sa plainte n'a pas été traitée de manière satisfaisante, le titulaire de la carte peut s'adresser au service suivant :</p> <p>Service gestion des plaintes KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven. Tél. 0800 620 84 - Fax 016 86 30 38 - e-mail : plaintes@kbc.be http:// www.kbc.be</p> <p>A défaut de réponse satisfaisante, la clientèle privée peut s'adresser à l'Ombudsman des assurances :</p> <p>Ombudsman des Assurances Square de Meeûs B - 1000 Bruxelles Tel +32 2 547 58 71 - Fax +32 2 547 59 75 E-Mail : info@ombudsman.as - Site Internet : www.ombudsman.as</p>

D'application pour toutes les assurances

Durée de couverture	<p>La couverture commence à la date de signature du formulaire d'affiliation aux assurances optionnelles de la carte de crédit Mastercard Globe CBC.</p> <p>La couverture restera d'application aussi longtemps que :</p> <ul style="list-style-type: none">• la carte de crédit est active et que la cotisation est payée• la banque CBC place ses assurances pour la carte Mastercard Globe CBC auprès de KBC Assurances. <p>Si un sinistre survient au cours d'une période durant laquelle le détenteur de la carte de crédit Mastercard Globe CBC a interrompu son contrat, aucune indemnité ne sera due par l'assureur.</p>
Election de juridiction	<p>Le droit belge est d'application pour ces assurances. Ces assurances appartiennent à la branche 16. Tout litige sera soumis aux cours et tribunaux de Belgique. Toutes ces assurances, excepté l'assurance protection financière sont gratuites. Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/globe</p>



Carte perdue ou volée ?

Appelez immédiatement Card Stop: +32 70 344 344

- 24h/24, 7j/7. Votre carte sera alors immédiatement bloquée.
- Faites aussi dresser procès-verbal par la police locale dans les 24 heures.
- Veillez à toujours avoir sur vous le numéro de Card Stop (par exemple dans la mémoire de votre GSM).
- Si votre carte est avalée par un automate, téléphonez immédiatement à Card Stop.

En cas d'urgence médicale, veuillez composer le +32 78 353 611



Grand-Place, 5 - 1000 Bruxelles
Société du groupe KBC
0800 920 20 - info@cbc.be
www.cbc.be

Join us on:



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

A chaque carte est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée, le CBC-Flex Budget. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA. Pour les assurances liées aux cartes, CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances (dénomination commerciale de KBC Assurances SA, TVA BE 0403.552.563).